

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

MD/CB

DCM N° 90/71
Objet

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

DATE DE CONVOCATION
12 JUILLET 1990

DATE D'AFFICHAGE
12 JUILLET 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Adresses

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le DIX NEUF JUILLET à 18 heures 30.
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GA-
VEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mmes LISION, MONTRON Adjoints.
MM. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, BENOIT, BUJARD,
CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE,
MARCONI, MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. REV OLAT, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. ALCHER par M. GAUGUIN
M. QUENTIN par M. BARRIERE
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

Absents : M. ALONSO
M. MOULINEAU

Mme BARRAUD-DUCHERON a été élu secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| - Fanfare de l'Océan
(chapitre 940.2/657) | 1.000 F |
| - Animation ROYAN
(Chapitre 940.31/6570) | 150.000 F |
| - FIDEM..... | 130.000 F |
| - JUMPING... | 20.000 F |
| prévision BP/90 | 180.000 F |
| - Open International de Squash
(chapitre 940.2/657) | 30.000 F |

(...../.....)

- . Volley Ball Club de ROYAN
(Chapitre 940.2/657) 30.000 F
- . Course Croisière EDHEC 45.000 F
- . ROC Football Tournoi International Cadets
(Chapitre 945.18/657) 10.000 F
- . Ferme MAGNE
(Chapitre 945.18/657) 1.000 F
- . ROC Omnisports
(Chapitre 945.18/657) 5.000 F
(Avance faite à l'Ecole Maine Geoffroy pour contrat
d'aménagement du temps de l'enfant versée par l'Etat)
- . 2ème Open de La Grange
(Chapitre 940.2/657) 30.000 F
- . SADEC 10.000 F
(Chapitre 963.0/657)
Au titre de l'action C.A.P.E. 17 pour l'année 1990

. D'imputer la dépense correspondante aux chapitres 940, 945, 951 et 963 du Budget de l'exercice 1990.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. Les Membres Présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



H. LE GUEUT

Copie exécutoire déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le lundi 30 Juillet 1990.
Application de la loi du 2 Mars 1982



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

SOUS-PREFECTURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE

ROCHEFORT

Le 6 Août 1990

JG/JP

Le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -



Par délibération du 19 juillet 1990 reçue le 30 juillet, le conseil municipal de votre commune a décidé d'octroyer une subvention de 10.000 F à la S.A.D.E.C. "Société Anonyme de Développement Economique de Charente-Maritime".

Or, la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 5 janvier 1988 interdit aux communes toute aide directe ou indirecte de caractère économique.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir porter ces observations à la connaissance du conseil municipal et de me faire parvenir la décision de l'assemblée municipale conforme à la réglementation, la loi du 2 mars 1982 me faisant obligation de demander à M. le Préfet la saisine du Tribunal Administratif aux fins d'annulation.

Le Sous-Préfet,

Michel COUGUI.